



5 octobre 2020

(20-6747)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**ACTIVITÉS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES MISES EN ŒUVRE
PAR LA CEDEAO AU COURS DE LA PÉRIODE ALLANT
DE JUILLET À SEPTEMBRE 2020**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CONSEILLER PRINCIPAL
CEDEAO/USAID CHARGÉ DES NORMES SANITAIRES
ET PHYTOSANITAIRES (SPS)

La communication ci-après, reçue le 1^{er} octobre 2020, est distribuée à la demande de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

1 INTRODUCTION

1.1. La mission régionale de l'USAID/Afrique de l'Ouest aide la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à faire progresser son projet de création d'une union économique et d'un marché commun. Conformément à cet objectif, la CEDEAO met en œuvre de nombreux accords visant à soutenir la libre circulation des marchandises et des personnes dans la région. Des actions SPS sont mises en œuvre depuis 2017.

1.2. Afin d'améliorer et de renforcer les activités SPS dans la région de la CEDEAO, les activités ci-après ont été mises en œuvre au cours de la période allant de juillet à septembre 2020. Il convient de noter que depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19 a fait obstacle au bon déroulement des activités liées aux mesures SPS aux niveaux national et régional.

2 PRÉSERVATION ET PROTECTION DES VÉGÉTAUX

2.1 Préparation et organisation de la troisième réunion d'harmonisation régionale des ONPV pour parvenir à une position commune sur les sujets d'intérêt pour examen à la CMP-15 – Réunions virtuelles pour consolider une position commune

2.1. Comme les années précédentes, au début de 2020 une réunion a été planifiée avec le soutien financier de l'USDA pour les 15 États membres de la CEDEAO, et devait avoir lieu à Cotonou (Bénin) en mars 2020. La réunion était censée porter sur des sujets de préoccupation et harmoniser des positions communes sur des questions présentant un intérêt pour la sous-région à la CMP-15 d'abord prévue pour le 30 mars au 3 avril 2020, à Rome (Italie). La réunion préparatoire avait pour objectifs l'examen approfondi des questions identifiées présentant un intérêt pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest qui devaient être débattues à la CMP-15, l'établissement de positions communes et leur consolidation, ainsi que la désignation des pays chefs de file et des pays les soutenant qui présenteraient ces positions à la CMP-15.

2.2. Compte tenu de la situation relative à la COVID-19, un projet de position concernant les observations a été élaboré par un groupe d'experts et communiqué par voie électronique à toutes les ONPV pour observations. Les observations reçues ont été compilées et envoyées à nouveau aux ONPV pour validation, en fixant une deuxième échéance au 16 juin 2020. Ces observations ont fait l'objet d'un débat virtuel par Zoom lors de trois séances tenues les 14, 17 et 24 juillet 2020. Ainsi, ce projet de proposition a été finalisé et une position commune a été consolidée en tenant compte de toutes les observations reçues et des vues des ONPV pour parvenir à la proposition conjointe

finale de la CEDEAO à présenter à la réunion de la CMP-15, qui sera organisée en utilisant des mécanismes à distance comme le système en ligne de communication des observations (OCS).

2.3. À la suite de la réunion d'harmonisation virtuelle et considérant que c'était la toute première réunion sous-régionale virtuelle avant la CMP-15, il a été nécessaire d'évaluer cette approche virtuelle et de recueillir les vues des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) sur la question de savoir s'il s'agissait d'une méthode efficiente et efficace, y compris des propositions de recommandations en vue de son amélioration pour les réunions d'harmonisation sous-régionales futures. À cet égard, un questionnaire a été établi et les ONPV ont fourni des informations en retour.

2.4. Dans l'ensemble, l'harmonisation sous-régionale sur les questions présentant un intérêt pour la CMP est cruciale pour les 15 États membres de la CEDEAO. De ce fait, les ONPV participantes l'ont trouvée très pertinente et ont exprimé leurs vues quant à l'existence d'un mécanisme durable pour la sous-région. Il y a également lieu de noter que malgré la tenue de la réunion en présentiel, la plate-forme virtuelle ménageait la possibilité de tenir une discussion et contribuait à la formation rapide de positions de consensus/compromis pour faire progresser les textes de la CMP au sein de la CMP et de la Commission, et constituait également un cadre de partage des connaissances sur diverses questions. En outre, il y a lieu de noter que si la réunion devait se poursuivre virtuellement (ce qui nécessite des améliorations), cela permettrait uniquement aux États membres et à très peu d'autres pays qui disposent d'une connectivité Internet minimale d'y participer. Cela constituerait un désavantage inutile pour ces pays. Cette fois-ci, le Mali, le Libéria, la Guinée-Bissau, la Guinée et Cabo Verde n'ont pas participé aux réunions virtuelles. Néanmoins, les parties interrogées/participants sont convenus que la réunion en présentiel ménageait à tous les États membres une possibilité de participer, et aussi que la facilitation, la participation à la réunion et la recherche d'un consensus étaient facilement réalisables.

2.2 Atelier de formation sur "l'utilisation du Guide harmonisé de l'inspection et de la prise de décisions dans le domaine phytosanitaire"

2.5. L'atelier de formation sur "l'utilisation du Guide harmonisé de l'inspection et de la prise de décisions dans le domaine phytosanitaire" est un effort du FAS/USDA visant à aider le groupe de travail des ONPV d'Afrique de l'Ouest à diffuser le Guide harmonisé afin de promouvoir les meilleures pratiques dans la conduite des opérations de phytoquarantaine dans la sous-région.

2.6. Le programme vise à :

- former dans les pays pilotes, y compris la Côte d'Ivoire et le Ghana, des inspecteurs de la phytoquarantaine à une meilleure compréhension du Guide en vue d'en faire un usage accru;
- effectuer des exercices de simulation avec des démonstrations pratiques d'inspection phytosanitaire, y compris la détection et l'identification des parasites au laboratoire;
- tester l'applicabilité du Guide.

2.7. La formation a été dispensée en Côte d'Ivoire du 28 au 30 septembre 2020. Quinze inspecteurs aux frontières portuaires, maritimes et terrestres sélectionnés dans le pays ont reçu une formation. Une formation semblable sera dispensée au Ghana du 4 au 8 octobre 2020. Il est prévu d'étendre cette formation aux 17 pays de la CEDEAO et du Sahel. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des priorités de la CEDEAO et de la mise en œuvre du cadre SPS visant à contribuer à ce que les systèmes de phytoquarantaine des pays d'Afrique de l'Ouest respectent les normes internationales et à promouvoir un commerce sûr.

3 SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: "BIEN FAIRE ET NOURRIR TOUT LE MONDE"

3.1 Coordination et participation à la réunion de la CAC43

3.1. En collaboration avec l'UA-BIRA et la CCAFRICA, une coordination et des avis scientifiques ont été fournis aux pays membres avant et pendant la CAC43 (en cours). Un certain nombre de normes régionales et internationales ont été adoptées. La CAC43 est toujours en cours et son rapport final sera adopté le 19 octobre 2020. Au cours de la réunion de coordination, les participants sont

convenus de poursuivre leurs opérations en rédigeant un communiqué. Le Professeur Ahmed Elsawalhy, Directeur de l'UA-BIRA, a remercié tous les participants et les partenaires ainsi que le comité d'organisation. Il a souligné l'engagement de l'Union africaine à apporter un soutien concernant les questions liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires au profit des États membres et de la population africaine.

4 CONCLUSION GÉNÉRALE ET VOIE À SUIVRE

4.1. La Commission de la CEDEAO saisit cette occasion pour remercier l'USDA, l'USAID, la FAO, la Banque africaine de développement (BAfD), l'UA-BIRA, le comité de coordination de la CCAFRICA et tous les partenaires de l'aide constante qu'ils ont apportée en vue de faire avancer les questions SPS dans la sous-région de la CEDEAO et du Sahel. Elle appelle en outre à renforcer la collaboration et le soutien en faveur de la future mise en œuvre, en particulier dans la nouvelle ère de la COVID-19.
